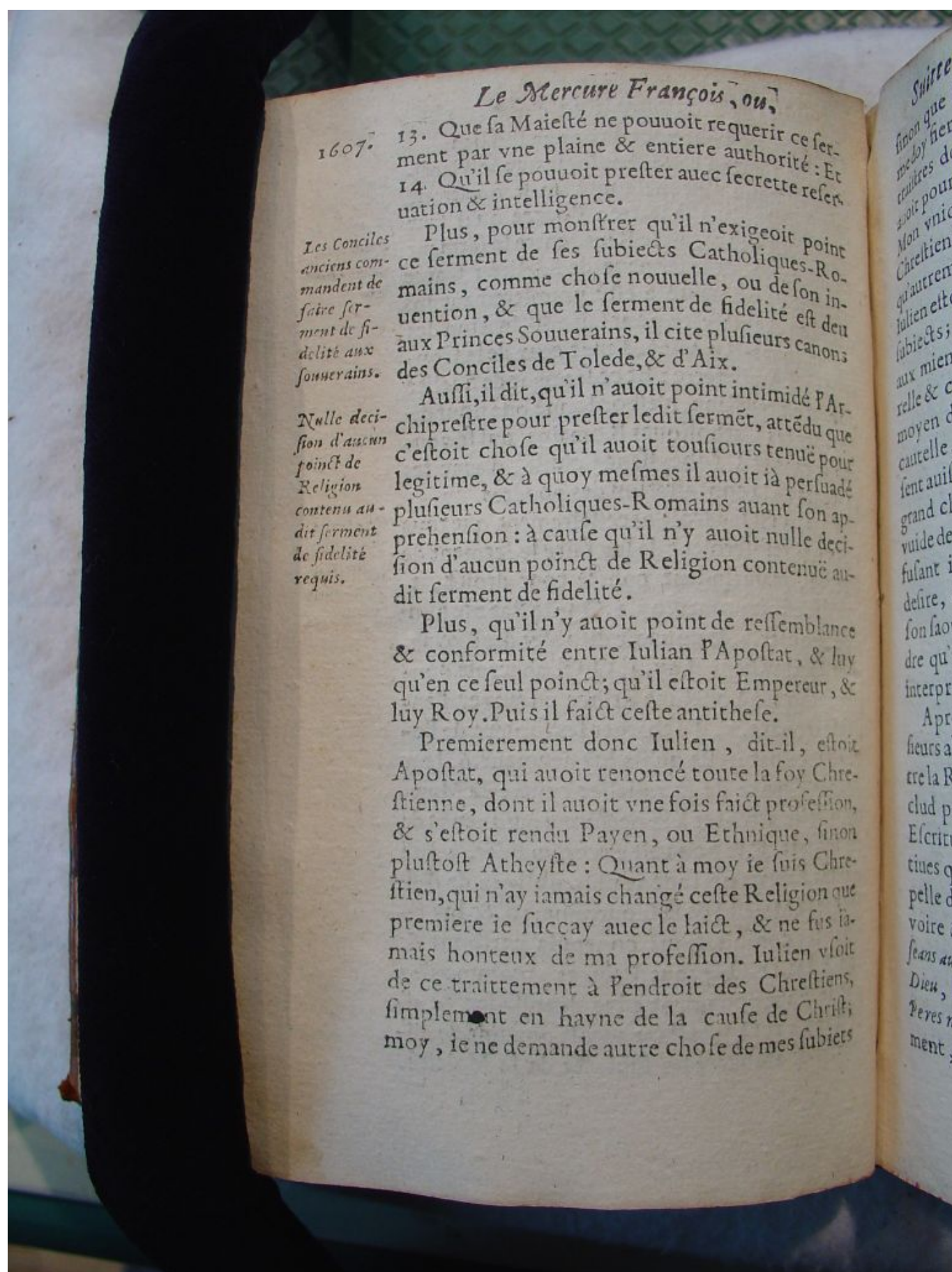


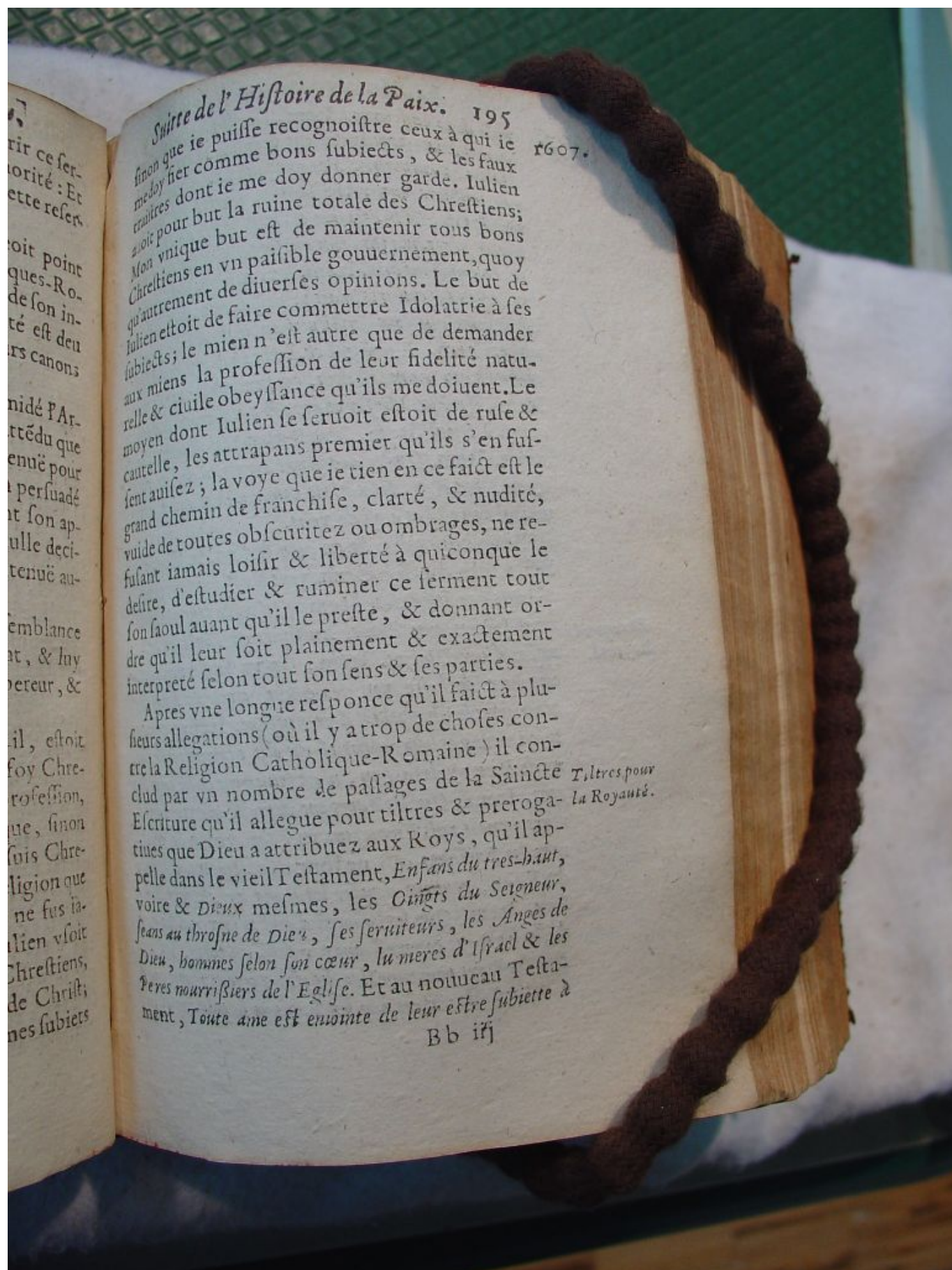
1607_194r.jpg



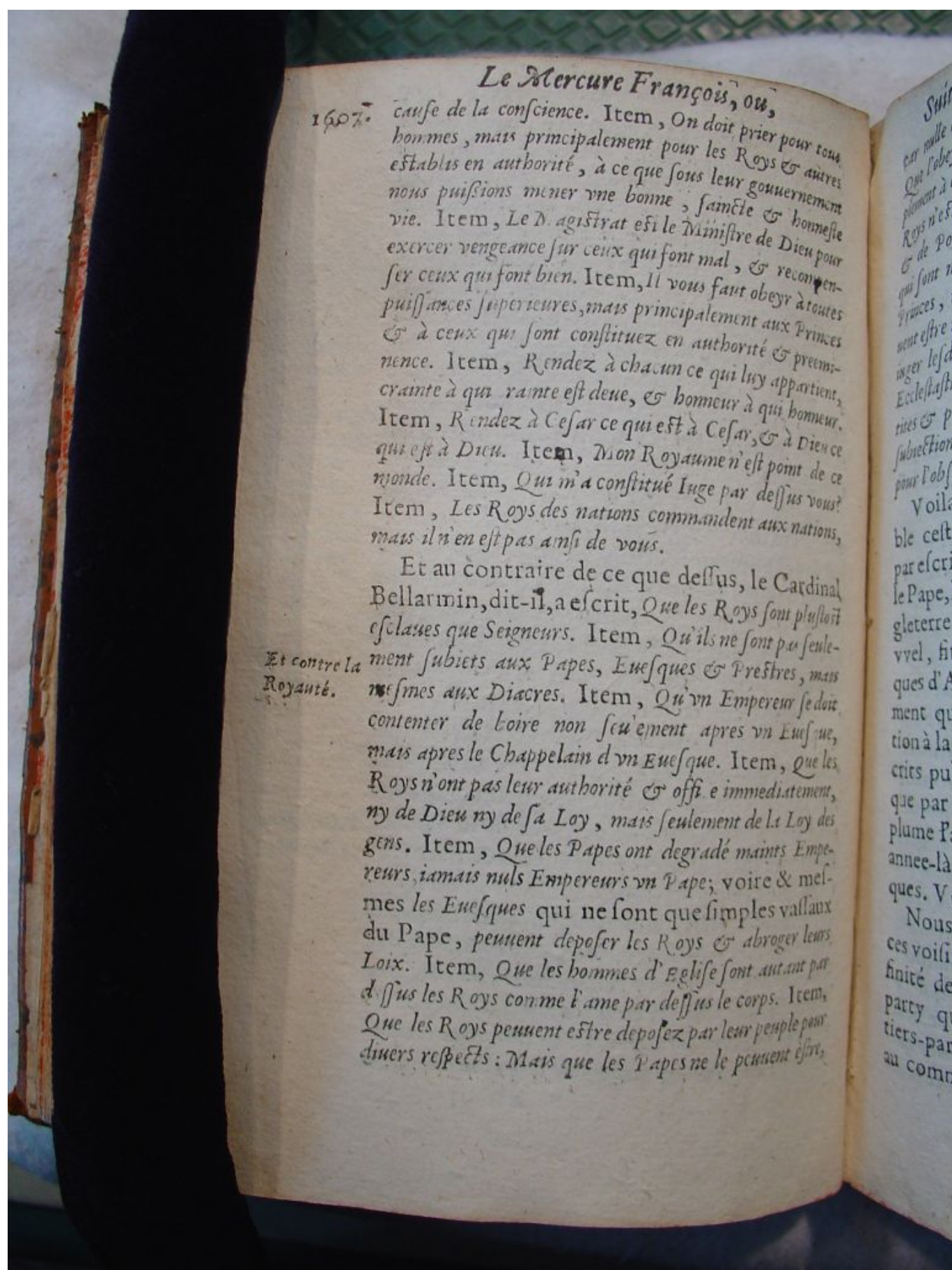
1607_194v.jpg



1607_195r.jpg



1607_195v.jpg

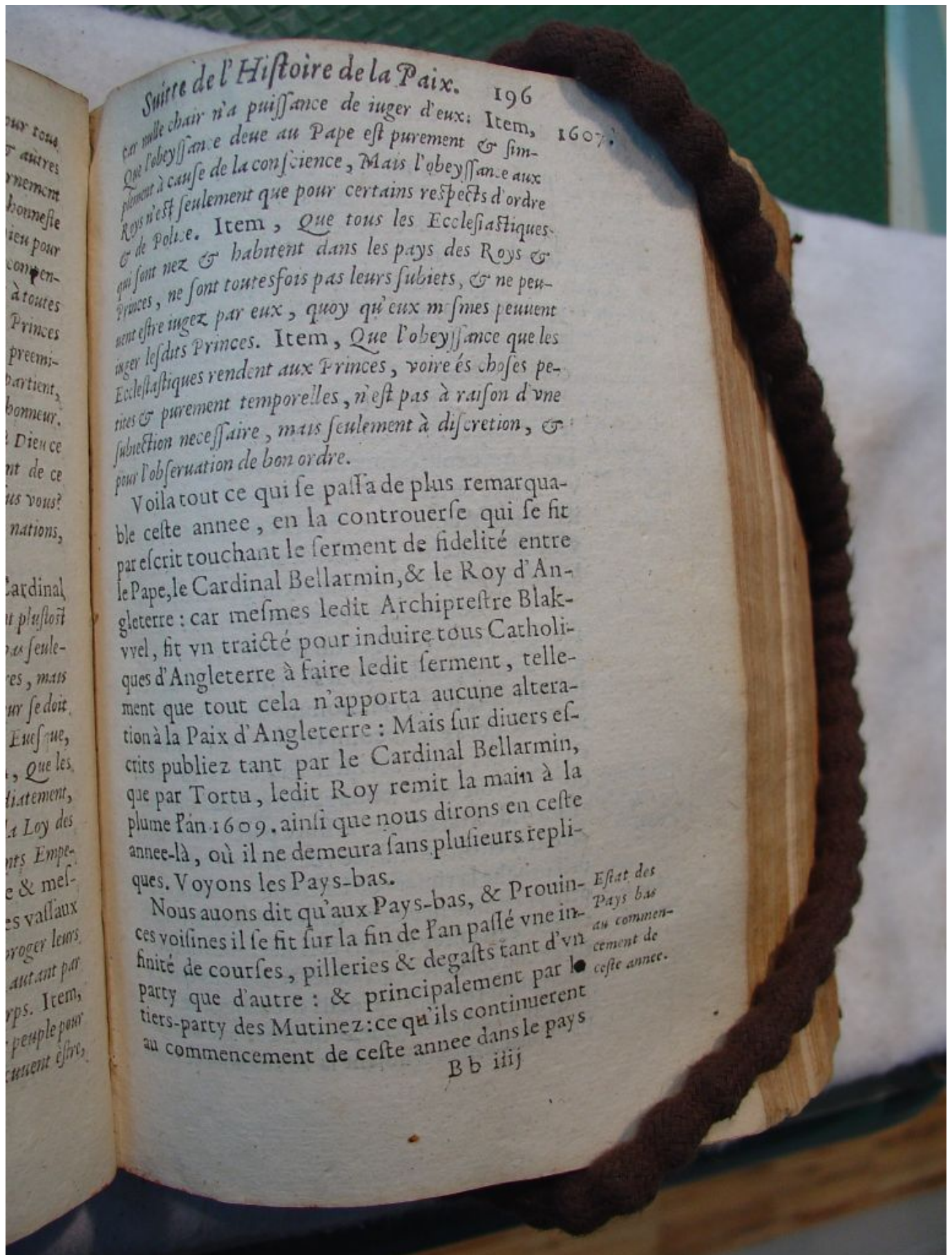


Le Mercure François, ou,
 1607. cause de la conscience. Item, On doit prier pour tous
 hommes, mais principalement pour les Roys & autres
 établis en autorité, à ce que sous leur gouvernement
 nous puissions mener vne bonne, saine & honneste
 vie. Item, Le Magistrat est le Ministre de Dieu pour
 exercer vengeance sur ceux qui font mal, & reconpen-
 sifier ceux qui font bien. Item, Il vous faut obeyr à toutes
 puissances supérieures, mais principalement aux Princes
 & à ceux qui sont constituez en autorité & preemi-
 nence. Item, Rendez à chacun ce qui luy appartient,
 crainte à qui crainte est due, & honneur à qui honneur.
 Item, Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce
 qui est à Dieu. Item, Mon Royaume n'est point de ce
 monde. Item, Qui m'a constitué Juge par dessus vous?
 Item, Les Roys des nations commandent aux nations,
 mais il n'en est pas ainsi de vous.

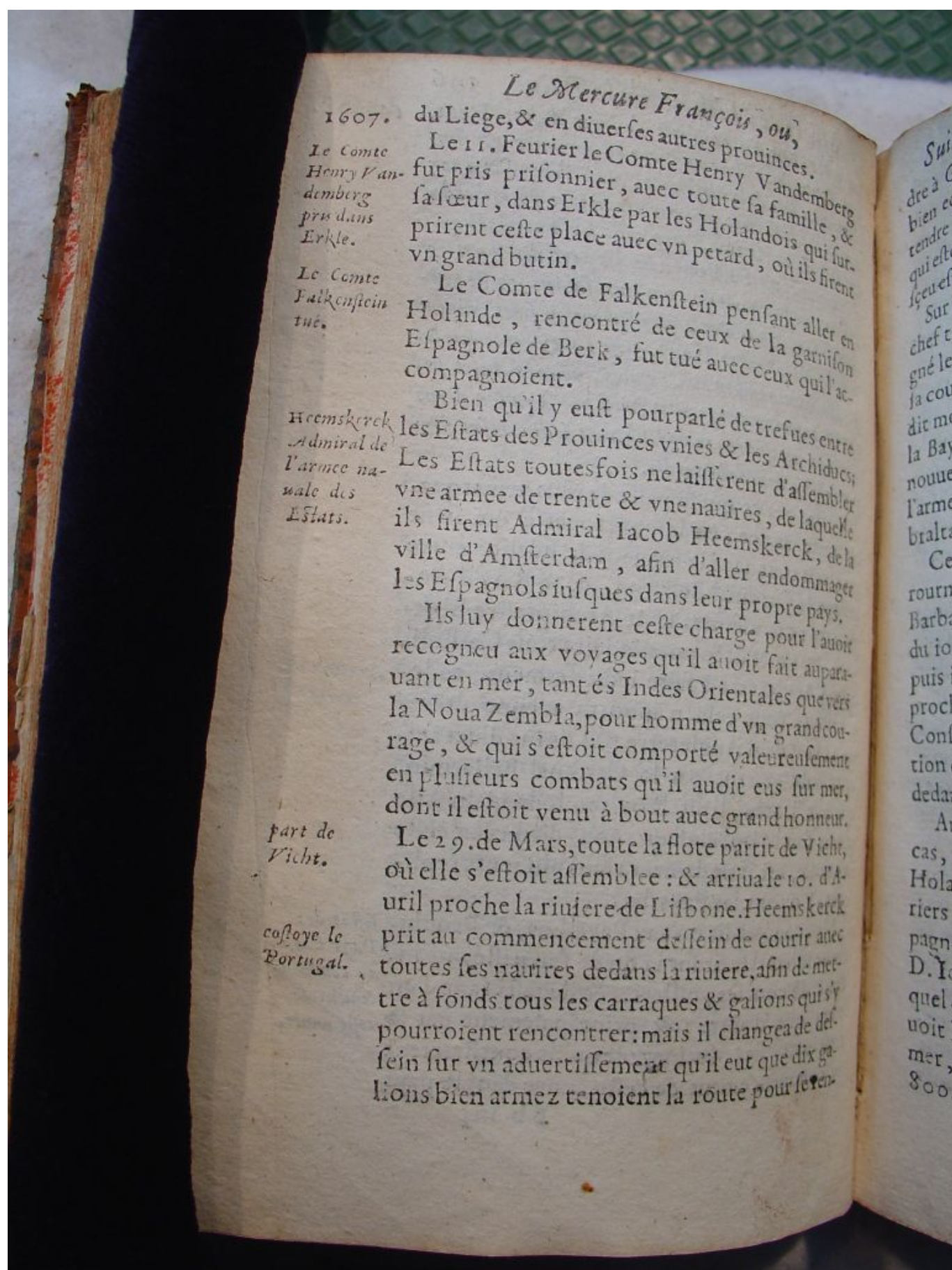
Et contre la
 Royauté.

Et au contraire de ce que dessus, le Cardinal
 Bellarmin, dit-il, a escrit, Que les Roys sont plus tost
 esclaves que Seigneurs. Item, Qu'ils ne sont pas seule-
 ment subiets aux Papes, Euesques & Prestres, mais
 mesmes aux Diacres. Item, Qu'un Empereur se doit
 contenter de boire non seulement apres un Euesque,
 mais apres le Chappelain d'un Euesque. Item, Que les
 Roys n'ont pas leur autorité & offi e immediatement,
 ny de Dieu ny de sa Loy, mais seulement de la Loy des
 gens. Item, Que les Papes ont degradé maints Empe-
 reurs, jamais nuls Empereurs un Pape; voire & mes-
 mes les Euesques qui ne sont que simples vassaux
 du Pape, peuvent deposer les Roys & abroger leurs
 Loix. Item, Que les hommes d'Eglise sont autant par
 dessus les Roys comme l'ame par dessus le corps. Item,
 Que les Roys peuvent estre deposez par leur peuple pour
 divers respects: Mais que les Papes ne le peuvent estre,

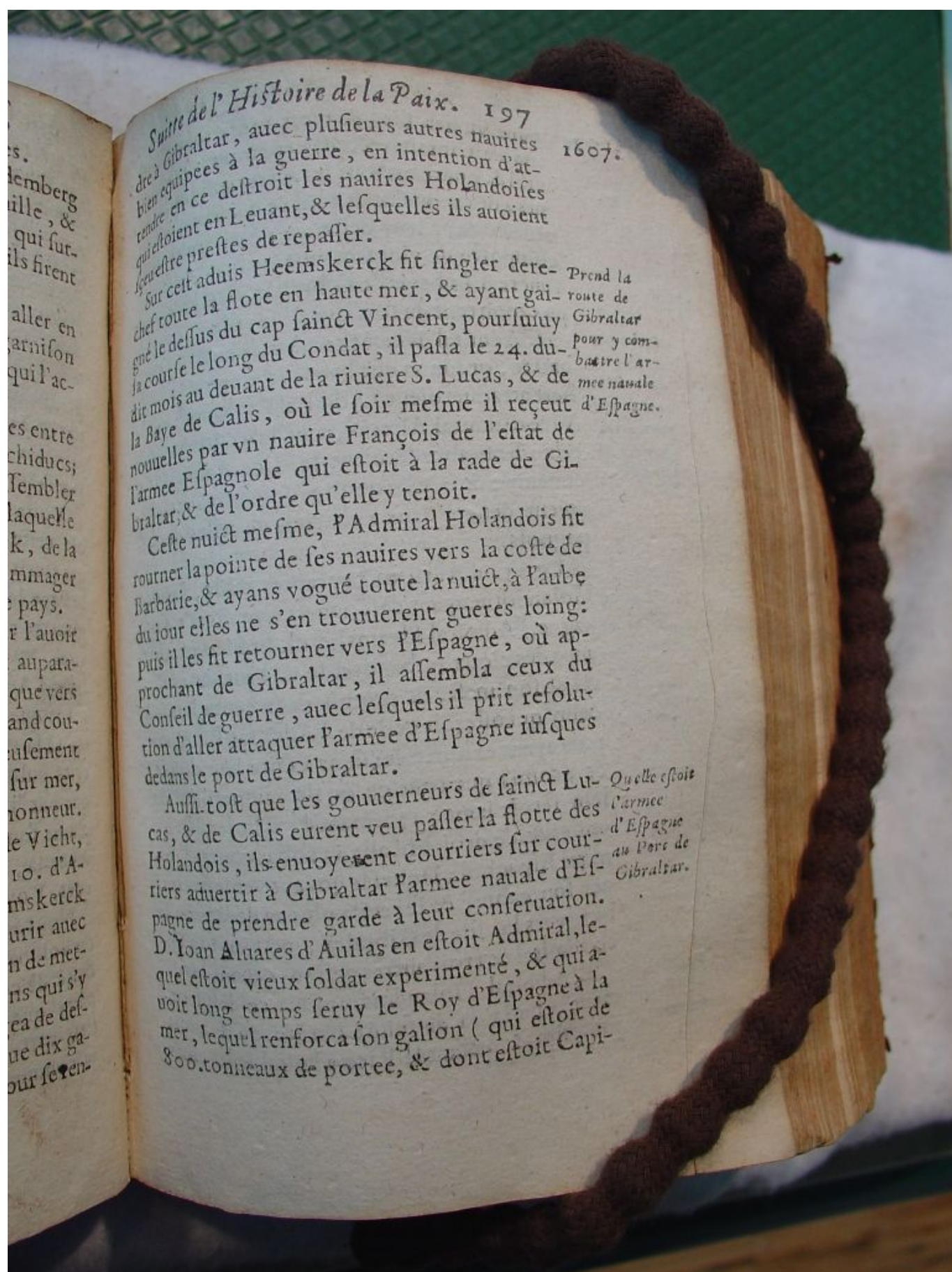
1607_196r.jpg



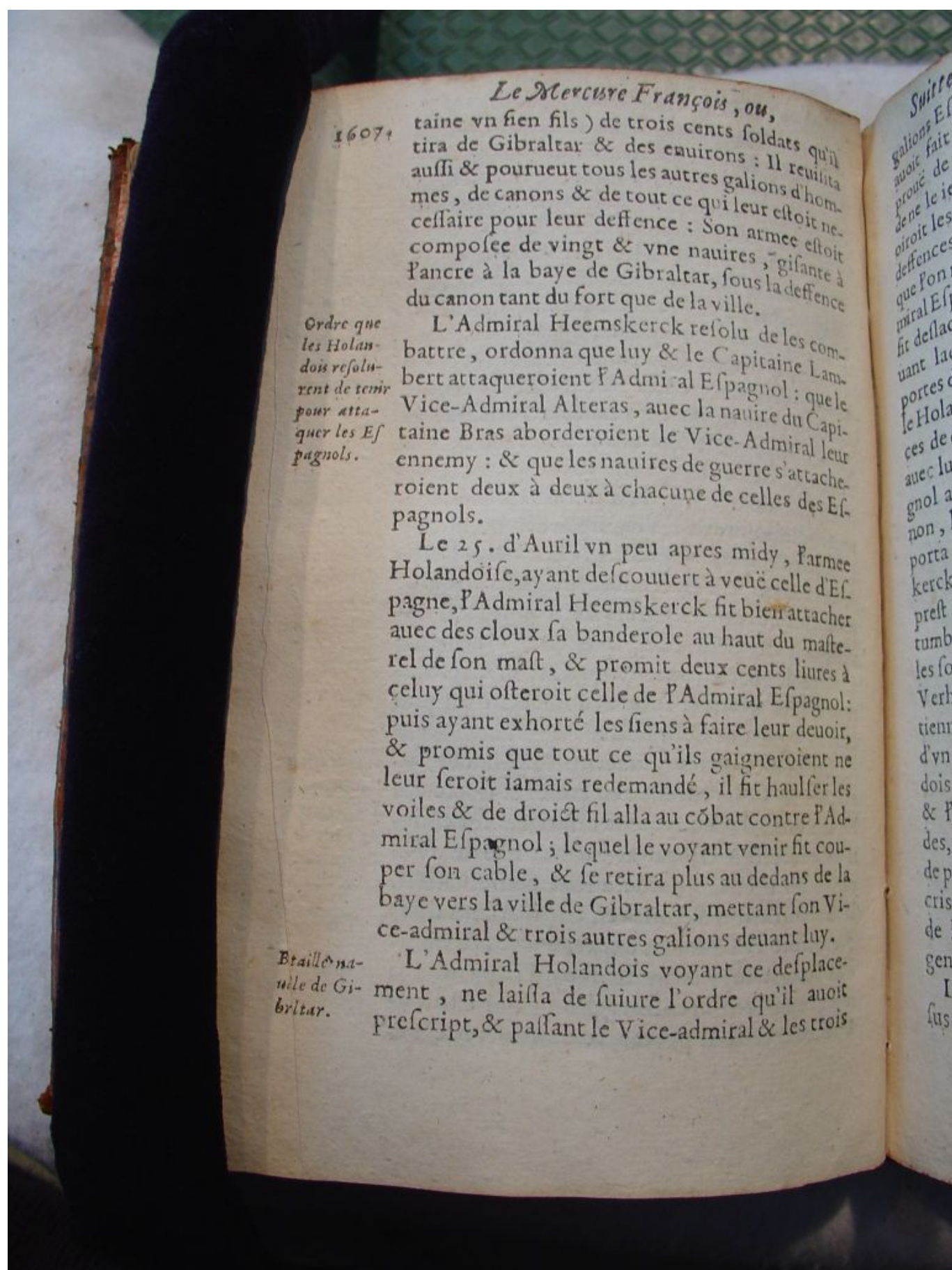
1607_196v.jpg



1607_197r.jpg



1607_197v.jpg



1607. *Le Mercure François, ou,*
taine vn sien fils) de trois cents soldats qu'il
tira de Gibraltar & des environs : Il remonta
aussi & pourueut tous les autres galions d'hom-
mes, de canons & de tout ce qui leur estoit ne-
cessaire pour leur deffence : Son armee estoit
compoſee de vingt & vne nauires, gisant à
l'ancre à la baye de Gibraltar, sous la deffence
du canon tant du fort que de la ville.

*Ordre que
les Holan-
dois resolu-
rent de tenir
pour atta-
quer les Es-
pagnols.*

L'Admiral Heemskerck resolu de les com-
battre, ordonna que luy & le Capitaine Lam-
bert attaqueroient l'Admiral Espagnol : que le
Vice-Admiral Alteras, avec la nauire du Capi-
taine Bras aborderoient le Vice-Admiral leur
ennemy : & que les nauires de guerre s'attache-
roient deux à deux à chacune de celles des Es-
pagnols.

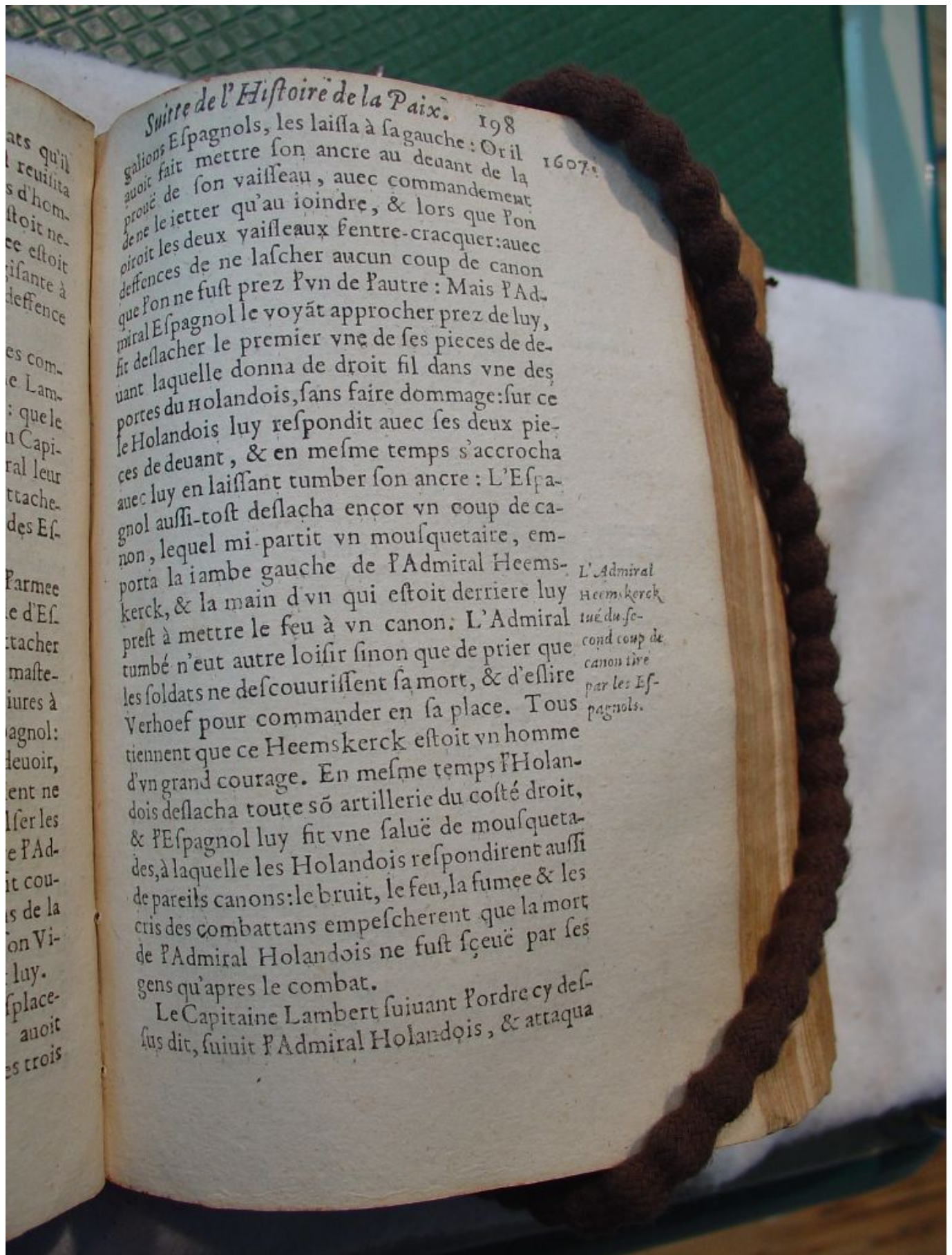
Le 25. d'Auril vn peu apres midy, l'armee
Holandoise, ayant decouvert à veüe celle d'Es-
pagne, l'Admiral Heemskerck fit bien attacher
avec des cloux sa banderole au haut du maste-
rel de son mast, & promit deux cents liures à
celuy qui osteroit celle de l'Admiral Espagnol:
puis ayant exhorté les siens à faire leur deuoir,
& promis que tout ce qu'ils gagneroient ne
leur seroit iamais redemandé, il fit haulser les
voiles & de droict fil alla au combat contre l'Ad-
miral Espagnol; lequel le voyant venir fit cou-
per son cable, & se retira plus au dedans de la
baye vers la ville de Gibraltar, mettant son Vi-
ce-admiral & trois autres galions deuant luy.

*Baillonne-
ment de Gi-
braltar.*

L'Admiral Holandois voyant ce desplace-
ment, ne laissa de suiure l'ordre qu'il auoit
prescript, & passant le Vice-admiral & les trois

*Suite
galions Es-
pagnols
auoit fait
promettre
de ne le ie-
roient les
deffences
que l'on
miral Esp-
fit deslac-
uant la
portes d
le Holan-
ces de
avec luy
agnol au
non, l
porta
kerck
prest
tumb
les so
Verh
tienn
d'yn
dois
& l
des,
de p
cris
de l
gen
L
sus*

1607_198r.jpg



1607_198v.jpg

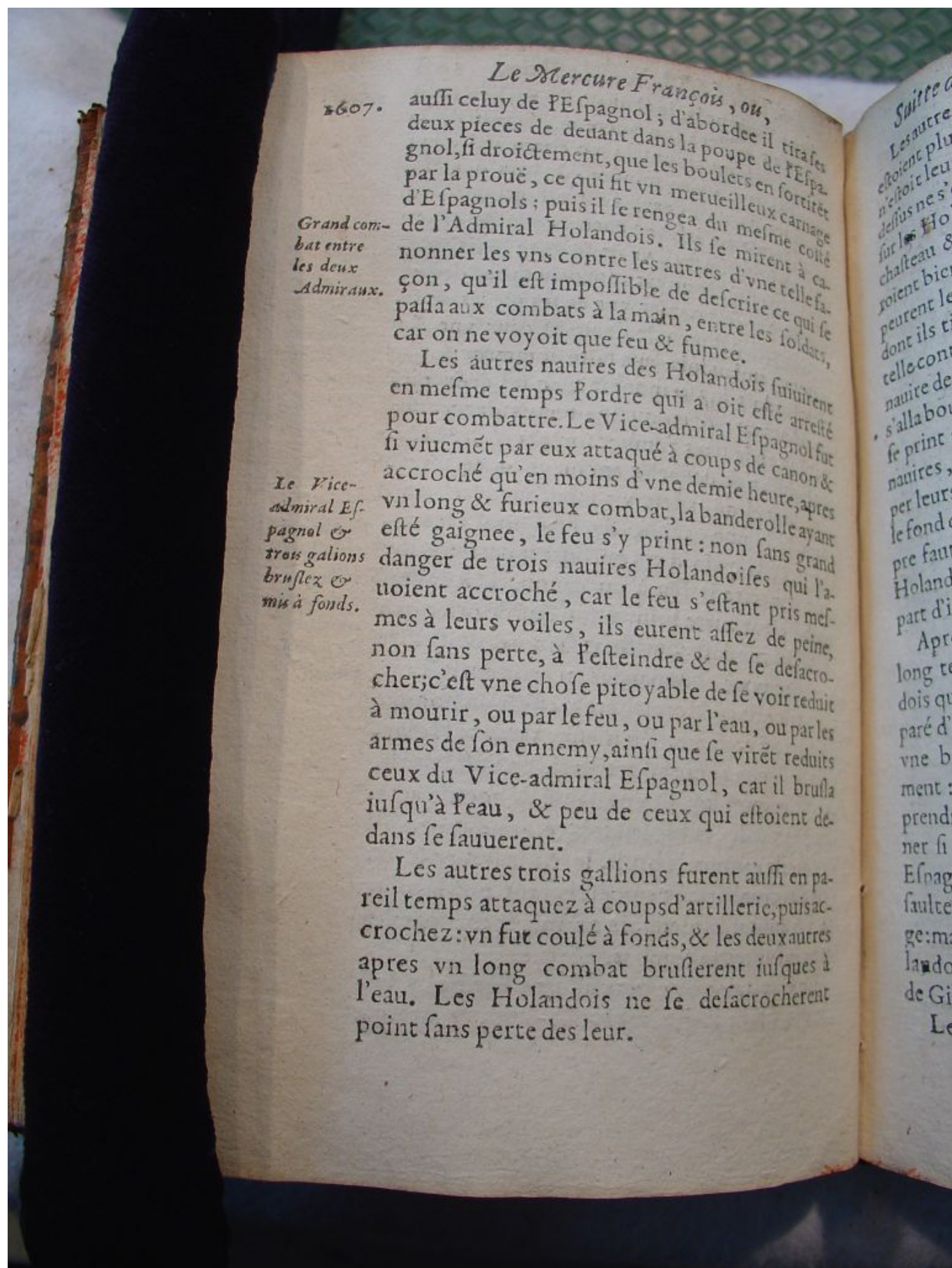


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan